Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260408-DCM2026037-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 08 avril 2026

Date de la convocation : 02 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le huit avril mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (32) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYEL, M PEPIN, M BRIAND, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (1) : Mme TOUNKARA, conseillère municipale.
PROCURATIONS DE VOTE (0)

M BANI a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2026.037 Décisions municipales du 02 février 2026 au 27 mars 2026 – Prise d'acte

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 alinéa 3 ;
- **VU** la délibération n°2020.026 du 25 mai 2020, modifiée par les délibérations n°2020.078 du 28 septembre 2020 et n°2023.106 en date du 13 novembre 2023 portant délégations à Madame la Maire ;
- **VU** la délibération n°2026.001 du 09 février 2026 prenant acte des décisions prises par Madame la Maire du 25 novembre 2025 au 02 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT**, conformément à l'article L.2122-23 alinéa 3 du CGCT, l'obligation pour Monsieur le Maire de rendre compte lors de chaque Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 dudit Code.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260408-DCM2026037-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du rendu-compte des décisions municipales pour la période 02 février 2026 au 27 mars 2026.

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 32
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 32
Votes Pour..... 32
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 14 avril 2026

Sébastien COLLET
Maire

Malik BANI
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 16/04/26
Publié sur le site de la Ville le : 16/04/2026
Par le service affaires générales